

*Impôt sur le revenu—Loi*

La hausse annoncée par le gouvernement est purement symbolique si l'on songe à certaines des dispositions contenues dans les deux derniers budgets. Le gouvernement a augmenté de 70 \$ le crédit d'impôt pour enfants, ce qui le porte à 454 \$ en 1986. Il prévoit, dans le projet de loi à l'étude, de verser 300 \$ le mois prochain à titre de paiement provisoire. Alors qu'on pourrait en quelque sorte se réjouir de voir que ce crédit d'impôt atteindra 524 \$ en 1988, on s'aperçoit, compte tenu des autres dispositions budgétaires, que cette hausse ne compensera pas du tout l'énorme manque à gagner des familles à faible revenu.

Mes collègues n'ont sûrement pas oublié que la hausse de la taxe de vente, fixée d'abord à 3 p. 100 dans le premier budget puis à 1 p. 100, dans le second, a lourdement pénalisé les familles, surtout celles qui ont un petit revenu. La majoration du crédit d'impôt pour enfants aura vite été absorbée par l'augmentation des prix à la consommation.

• (1610)

Lassé de nous entendre prendre la défense des consommateurs canadiens, entre autres celle des familles à revenu faible ou moyen, le gouvernement a effectué certaines modifications dans son second budget. Il y a prévu le crédit remboursable sur la taxe de vente. Voilà une mesure qui nous convient. Les crédits d'impôt nous semblent plus progressistes que les exemptions fiscales parce que toutes les familles à faible revenu peuvent en profiter. Ironie du sort, un geste purement symbolique, sur le plan financier, permettra à peine de rattraper la hausse de la taxe de vente 1 p. 100 imposée dans le dernier budget; elle ne réparera donc pas le mal que la première hausse de 3 p. 100 a causé aux défavorisés qui touchent le crédit d'impôt pour enfants.

Dans cette mesure, le gouvernement répond aux requêtes des porte-parole des mal nantis, des pauvres et surtout à celle de l'Organisation nationale anti-pauvreté qui lui a demandé de les protéger contre les escompteurs d'impôt. Elle voulait que le gouvernement mette fin aux pratiques usuraires des escompteurs d'impôt à l'endroit de ceux qui n'ont pas les moyens d'attendre le remboursement de leur crédit d'impôt pour enfants. Ces gens ont désespérément besoin de cette source de revenu pour leurs grosses dépenses. Ils s'adressent donc aux escompteurs d'impôt, un privilège qui leur coûte cher. C'est contre une telle pratique que s'est élevée l'Organisation nationale anti-pauvreté et le projet de loi à l'étude est une tentative de solution.

Je conviens certes que beaucoup de familles seront fort heureuses de recevoir ces 300 \$ avant la Noël dans la mesure où elles auront été averties que ce montant ne leur sera pas envoyé le printemps suivant. L'ONAP a demandé au gouvernement de retenir une somme globale en leur nom. On a du mal à comprendre, lorsqu'on peut puiser dans son crédit pour faire ses emplettes dans les magasins à rayons, combien les choses sont difficiles pour ceux qui n'ont aucune cote de crédit. Les gagnés, les assistés sociaux, les gens qui n'ont pas de quoi manger ou qui font la queue devant les banques alimentaires, n'ont tout simplement pas les moyens d'acheter la poussette, le réfrigérateur ou la cuisinière dont ils ont besoin. Le crédit d'impôt pour enfants est probablement le seul argent qu'il leur reste pour effectuer des achats aussi importants. Il se trouve que le projet de loi à l'étude n'en parle pas. Cette mesure ne prévoit

pas ce montant global qu'avait demandé l'Organisation anti-pauvreté.

J'imagine que les bénéficiaires recevront l'argent cette année et qu'ils n'auront pas à recourir aux escompteurs d'impôt. Qu'arrivera-t-il cependant, l'automne prochain, quand les gens connaîtront le fonctionnement du nouveau système? Il me semble que les familles pauvres auront encore besoin d'avances. Elles iront encore voir les escompteurs d'impôt et elles seront encore une fois victimes de leurs taux d'intérêt usuraires. Il faudrait qu'on modifie la loi de façon à interdire efficacement ces pratiques. Je demande au gouvernement de proposer une loi interdisant les remises d'impôt dans le cas du crédit d'impôt pour enfants. Je signale qu'il s'agit du seul programme social offrant de l'argent pour les enfants qui ne semble pas être à l'abri des escompteurs d'impôt.

Je répète que les membres de mon parti ne retarderont pas indûment l'adoption de ce projet de loi. Nous ne voulons retenir aucune somme d'argent destinée aux familles à faible revenu. Plusieurs députés de mon parti désirent cependant parler de cette question.

Il est à mon sens rétrograde de modifier une sorte de prestations destinées aux familles sans tenir compte des autres—comme on l'a fait récemment pour le crédit d'impôt pour enfants, ce palliatif qui nous sert de politique familiale. On n'aurait jamais dû qualifier ces mesures de réformes comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) les appelle volontiers. J'y vois plutôt un effort délibéré pour miner les allocations familiales universelles en n'augmentant que pour la forme le crédit d'impôt pour enfants. Cette opinion s'appuie sur un grand nombre de preuves.

Comme je l'ai déjà dit, même cette mesure n'est pas indexée de sorte que la valeur des deux programmes diminuera chaque année. Une diminution de 3 p. 100 réduira sérieusement tous les avantages fiscaux et prestations accordés aux familles. C'est là le programme caché du parti conservateur et de ses alliés, les grandes entreprises. Le gouvernement veut réduire au minimum les programmes sociaux et les prestations sociales. Il veut se débarrasser de l'universalité. Ne nous faisons pas d'illusions à ce sujet. Toute son action converge vers ce but. Il prend cette mesure en même temps qu'il supprime ou se prépare à supprimer d'autres types de programmes sociaux destinés aux familles et aux enfants. Nous ne devons pas nous laisser tromper par la légère augmentation du crédit d'impôt pour enfants ni par le versement anticipé de 300 \$ aux familles pauvres.

Heureusement, les Canadiens ne sont pas aussi naïfs que le gouvernement le croit. Ils ont fait connaître leur opinion. Nous avons vu maintes fois depuis deux ans que les Canadiens considèrent vraiment les mesures de protection sociale que sont la pension de vieillesse universelle et les allocations familiales universelles comme la pierre d'angle de la politique sociale canadienne. Ils les considèrent comme un droit. Il est important que nous contribuions tous aux frais de ces programmes. Nous devons aussi tenir compte non seulement des frais engagés pour élever des enfants, mais aussi pour s'en occuper. Les travailleurs qui ont des enfants à la maison ont besoin de plus